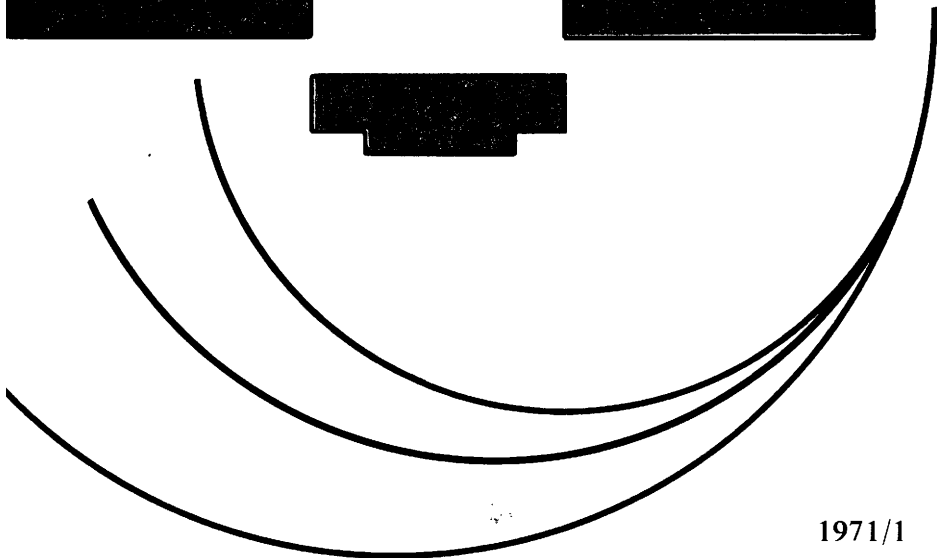


parlement européen

informations



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Libre opinion	1
I. Session de janvier	5
II. Session de février	15
III. Activités des commissions parlementaires	39
IV. Autres activités	49

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-826

LIBRE OPINION



POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE
DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

de M. Christian de la MALENE

*Président de la commission
des relations économiques
extérieures*

...
e signifie, en premier lieu, l'expression "bassin méditerranéen"? Cette notion revêt-elle une unité suffisante pour que l'on puisse parler de politique commune?

Le bassin méditerranéen, ce n'est plus la route des Indes: le Canal de Suez a perdu, du fait de données historiques, l'importance qu'il avait jusqu'à ces dernières années. Ce n'est pas non plus le pays du pétrole qui va bien au-delà, vers le Golfe Persique et le sud de l'Arabie. Ce n'est pas davantage le monde arabe qui, au sud et à l'est, en dépasse les contours.

Pourtant, par delà une évidente diversité, deux facteurs d'unité apparaissent: en premier lieu l'existence d'une économie agricole typique et le fait que la Méditerranée demeure un lieu de rencontre, un moyen de communication entre le nord et le sud, l'est et l'ouest. En second lieu, par l'intérêt que la Communauté lui porte. D'abord, parce que deux de ses membres importants, l'Italie et la France, en sont directement riverains et que leurs autres partenaires ont également compris que ces rives leur étaient communes. Il existe, en outre, en dehors des Six, des pays qui ont naturellement vocation, quoiqu'on puisse penser de leur régime politique, à faire partie de l'Europe: l'Espagne, la Grèce – mère de l'Europe – et la Turquie.

Ce sont donc nos six pays et ceux situés sur la bordure nord du Bassin méditerranéen qui font, ou feront demain, partie de l'Europe. C'est pourquoi notre Europe ne pouvait se désintéresser de cette région du monde.

Elle devait cependant y rencontrer beaucoup de difficultés. En effet, le bassin méditerranéen est un lieu éminemment politique, ne serait-ce que par la passion des hommes et les données de l'Histoire. On y rencontre tout l'éventail des régimes politiques. On y trouve un des points chauds actuels du globe: le conflit israëlo-arabe. Le problème du pétrole, bien que n'étant pas entièrement méditerranéen, y pèse naturellement comme donnée stratégique et politique. Enfin, dans cette sorte d'impasse qu'est devenue la Méditerranée, se livre l'affrontement de l'Est et l'Ouest. Un tel affrontement de deux mondes ne se produit, en fait, nulle part ailleurs.

Le caractère éminemment politique de cette région soulève une autre difficulté: les différents Etats qui composent notre Communauté n'ont pas, à l'égard de ce monde, la même position politique, notamment en ce qui concerne le conflit israëlo-arabe. Une troisième difficulté résulte du conflit de thèses entre ceux qu'on appelait – hier – les tenants de l'Europe "atlantique" (pour ne pas dire "américaine") et ceux qui défendaient l'Europe "européenne" plutôt favorables à une ouverture vers le sud et à une action régionale que mondiale.

A ce conflit politique s'ajoutait – il convient en effet de l'écrire au passé – un conflit économique. Certains pays membres de la Communauté craignaient, pour leurs produits, une ouverture vers le sud.

Pendant, malgré ces difficultés, la Communauté est devenue peu à peu présente en Méditerranée. Cela est dû aux liens privilégiés que certains de nos pays entretenaient, par exemple avec le Maghreb, ou bien au fait que l'A.E.L.E. avait laissé de côté des pays européens, tels que la Grèce et la Turquie.

La Communauté avait ensuite en face d'elle cet Etat d'Israël, dont les structures économiques sont plus occidentales qu'orientales. Evoquer ce problème soulève la question de l'équilibre méditerranéen, de la prise en considération des nations arabes. Sans a priori politique, on ne pouvait traiter avec l'Etat d'Israël sans offrir la réciprocité aux Etats arabes.

Par dessus toutes ces raisons historiques, il fallait envisager une prise de conscience globale tenant compte de l'unité de cette région, c'est-à-dire de sa production agricole. Ce qui conduisit notre Communauté à proposer un ensemble d'accords d'association ou de commercialisation, de façon à avoir une politique cohérente dans cette région du monde.

Ainsi avons-nous fait, sans beaucoup le vouloir, et même sans beaucoup le savoir, une politique méditerranéenne.

D'ailleurs, nos amis américains nous ont beaucoup aidé dans cette prise de conscience économique de notre politique méditerranéenne par la critique globale qu'ils en ont faite. Ils y ont vu une volonté politique globale qui n'existait pas comme j'ai voulu le montrer. En même temps que les États-Unis favorisaient cette prise de conscience économique, une prise de conscience politique se manifestait avec la dernière Conférence de Munich, où nos pays étaient conviés à réfléchir, sur la base d'un mémorandum français, aux données politiques de cette action.

Devant cette analyse, ce fait et cette prise de conscience, quelle doit être notre réaction?

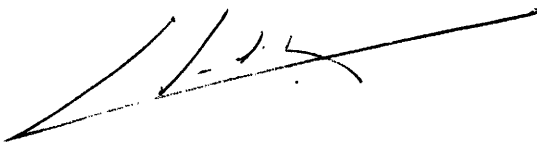
Il faut d'abord concilier notre politique et celle des Etats partenaires essentiellement divers. Il faut aussi que nous prenions conscience de nos responsabilités dans ce Bassin méditerranéen, non pas à travers une conception nouvelle, en lisant la carte, mais par une vision pondérée qui fait apparaître une énorme Europe et une mosaïque de petits Etats envers lesquels nous devons prendre conscience de nos responsabilités.

Nous sommes le principal, pour ne pas dire l'unique marché de cette région méridionale de notre Europe. Nous sommes de ce fait responsables de son développement en écartant toute idée de zone d'influence. Enfin, nous avons le devoir de dédramatiser, dans un but de paix, certaines situations de cette région du monde.

Nous devons travailler à cette politique en organisant et en perfectionnant ce que nous avons fait, c'est-à-dire les débouchés des produits agricoles, et aller progressivement, sur le plan commercial, vers une zone de libre échange. Les préférences réciproques que nous avons établies ne l'ont pas été dans l'intérêt de l'Europe, mais pour qu'elles soient adaptées aux capacités de ces pays de supporter la pleine concurrence internationale. Dans la mesure où ceux-ci seront à même de la supporter, les mécanismes mis en place devront progressivement s'atténuer.

D'autres domaines fondamentaux, tels que la politique énergétique, la politique de main-d'oeuvre, la politique de développement industriel et l'aide technique et financière mériteraient d'être traités ici, pour être aussi complet que M. ROSSI l'a été dans son excellent rapport. (*)

En tout cas, il est une chose que nous ne devons pas faire dans cette région du monde; c'est, comme tel ou tel grand, intervenir à concurrence de 4,5 milliards de dollars pour l'aide militaire et de 1,5 milliard de dollars pour l'aide civile. Nous regrettons une telle politique. Nous devons, bien au contraire, créer en Méditerranée une zone, non pas d'influence, mais de stabilité, essayer de conduire nos voisins du sud à une situation à la fois de progrès économique et de paix politique. Voilà, je crois, une tâche à la mesure de notre Communauté et sur laquelle nous pourrions tous aisément nous accorder.



(*) Voir page 9.

I. SESSION DE JANVIER

Au cours des séances des 19 et 20 janvier 1971, le président Scelba a dressé le bilan des activités du Parlement en 1970. Le Parlement a eu un débat sur la politique commerciale de la Communauté, à la suite du dépôt de deux questions orales sur les tendances protectionnistes aux U.S.A. et la mise en vigueur des préférences généralisées.

Le Parlement a approuvé le budget de la C.E.C.A. pour 1971 et a donné des avis sur plusieurs propositions concernant des questions financières. Dans le domaine social, le Parlement a discuté un rapport sur l'activité de l'Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille. D'autre part, il a rendu plusieurs avis intéressant la santé publique, la politique agricole commune, la liberté d'établissement et le rapprochement des législations.

Le président Scelba a prononcé l'éloge funèbre de M. Haage (soc. all.), décédé le 22 décembre 1970 et de M. Hein (soc. all.), décédé le 19 janvier 1971. M. Dahrendorf s'est associé à cet hommage au nom de la Commission européenne.

Bilan de l'activité du Parlement européen

(19 janvier)

M. Scelba (dém.-chr. it.), président du Parlement européen, donnant un aperçu des travaux du Parlement et de ses organes, a mis l'accent sur leur intensité et l'augmentation constante de leur volume. Leur mandat impose aux parlementaires européens un travail continu. C'est là une des raisons qui incitent à solliciter l'élection directe des représentants au Parlement européen.

Le Parlement, a poursuivi M. Scelba, a demandé de participer davantage au pouvoir de décision, grâce à l'application rigoureuse de toutes les dispositions des

traités et à leur mise en oeuvre d'une manière plus conforme au caractère démocratique des institutions. Des résultats intéressants ont été obtenus, notamment en matière budgétaire.

Dans les domaines de la politique étrangère et de la politique économique et monétaire, le Parlement entend être non seulement un organe de consultation, mais aussi un organe moteur, un organe d'élaboration et de décision. Le président Scelba, examinant les rapports du Parlement avec le Conseil et la Commission européenne, a constaté qu'une amélioration de la collaboration avec ces institutions avait été obtenue et que la coopération devait être poursuivie et développée.

Le Parlement européen, a déclaré M. Scelba, a cessé d'être une assemblée consultative pour assumer le rôle qui le rapproche toujours davantage de celui qu'assument les parlements dans les Etats gouvernés par un régime démocratique représentatif. Le mérite des résultats obtenus jusqu'ici revient au Parlement. Il dépend aussi de lui que de nouvelles étapes plus importantes soient franchies dans cette direction.

Après avoir souligné la nécessité d'une étroite coordination de l'activité du Parlement européen et des parlements nationaux, M. Scelba a terminé en rappelant: "Notre ambition de parlementaires reste, pour l'avenir, d'être les interprètes fidèles des aspirations populaires et de tendre à l'établissement, dans la Communauté européenne, de liens toujours plus étroits jusqu'à n'en plus former qu'un seul..".

Politique commerciale de la Communauté

(19 janvier)

Le Parlement européen a procédé à une discussion commune de deux questions orales avec débat, posées à la Commission européenne. Dans la première question (n° 12/70), M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, demande à la Commission de préciser sa position à l'égard des difficultés qui pourraient surgir entre la Communauté, d'une part, les Etats-Unis et le Japon, d'autre part, au cas où les dispositions protectionnistes américaines entreraient en vigueur? La deuxième question, posée par M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'Union démocratique européenne, a trait aux contingents tarifaires à droit nul que la Communauté se propose d'ouvrir aux produits finis et semi-finis des pays en voie de développement dans le cadre de l'accord

sur les préférences tarifaires généralisées. Quelle mesure la Commission entend adopter pour éviter un déséquilibre en ce qui concerne les produits textiles, du fait des mesures prises par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, pour excepter ces produits des préférences tarifaires? D'autre part, les contingents quantitatifs adoptés par les Etats-Unis à l'égard du textile et des chaussures importés du Japon risquent d'entraîner un reflux des importations japonaises vers la Communauté. La Commission a-t-elle prévu une action de sauvegarde, demande M. Triboulet.

M. Berkhouwer a souligné qu'il fallait éviter un conflit commercial entre trois puissances commerciales (U.S.A., Japon, Europe) dépendant les unes des autres et appartenant à un même système économique. De nouvelles initiatives de la Communauté sont nécessaires. M. Berkhouwer pense notamment à un nouveau Kennedy round. M. Triboulet a insisté sur les inquiétudes des industries du textile et de la chaussure qui représentent un élément très important sur le plan économique et social. Il est scandaleux d'excepter les textiles des préférences généralisées, car il s'agit d'un des principaux produits finis ou semi-finis que peuvent exporter les pays en voie de développement. L'instauration de ce système de préférences tarifaires généralisées est un élément de la vaste lutte entreprise contre la Communauté qui devient une puissance commerciale considérable. Il ne faut pas que les E.A.M.A. soient les victimes de cette lutte. Pour M. Triboulet, les contingents à droit nul proposés par la Communauté sont calculés de façon raisonnable, mais ils ne doivent pas être ouverts tant que des assurances n'auront pas été obtenues de la part des U.S.A. et de la Grande-Bretagne. Dans cette affaire, a déclaré en conclusion M. Triboulet, la Communauté a bonne conscience et sa position est bonne et sérieuse.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a mis l'accent sur l'importance et la responsabilité mondiale des grandes puissances économiques (U.S.A., Japon, C.E.E.) qui doivent tout mettre en oeuvre pour le développement de la coopération, afin de maintenir la liberté du commerce mondial. M. Dahrendorf a donné, ensuite, un aperçu de l'état des relations commerciales dans le monde, après l'échec provisoire du projet de loi protectionniste Mills, au Sénat américain. A cette occasion, citant de nombreux chiffres, il a réfuté les arguments selon lesquels les Communautés européennes causeraient des dommages aux U.S.A. par leur politique agricole et préférentielle. Le commerce américain avec la Communauté, a-t-il dit, a triplé depuis la fondation de la C.E.E. en 1958, ce qui représente une augmentation plus importante que partout ailleurs dans le reste du monde. Or, traditionnellement, la balance commerciale européenne vis-à-vis des Etats-Unis est fortement déficitaire, ce déficit atteignant

chaque année plus d'un milliard de dollars, sans parler du déséquilibre des investissements réciproques.

Même les exportations américaines de produits agricoles ont à nouveau tendance à s'accroître depuis 1970. Dans les zones préférentielles également, les chiffres du commerce américain sont plus favorables que ceux de la Communauté elle-même. Par sa politique préférentielle, l'Europe apporte une contribution efficace à une évolution positive, par exemple en Méditerranée. De surcroît, le système de préférences étendues au monde entier apporte une réponse supplémentaire, non seulement à l'attente des Etats-Unis, mais aussi au voeu justifié des pays en voie de développement, en ce qui concerne l'accès aux marchés industriels.

En ce qui concerne les relations avec le Japon, M. Dahrendorf s'est montré optimiste; il existe, a-t-il dit, des indices de coopération. Le Japon est sur le point de participer au système international. M. Dahrendorf a déclaré qu'avec la fin de la pression exercée par la législation commerciale américaine, le moment est maintenant venu de lancer, en toute liberté et de sang-froid, une nouvelle offensive de libéralisation.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Westerterp (néerl.) a déclaré que la Communauté ne devait pas revenir sur ses engagements. D'ailleurs, le Parlement lui-même a approuvé les propositions de préférences généralisées faites par la Commission européenne. M. Westerterp a proposé qu'un fonds de réadaptation aide les travailleurs des régions qui pourraient subir un préjudice du fait de la politique commerciale commune. En ce qui concerne les relations C.E.E.—U.S.A., M. Westerterp a demandé que l'on mette en place un cadre permettant d'amorcer un dialogue utile. En terminant, il a souligné la responsabilité spéciale de la Communauté en tant que plus important ensemble commercial du monde.

M. Kriedemann (all.), au nom du groupe socialiste, a insisté sur la nécessité de défendre le patrimoine commun qu'est la Communauté et a attiré l'attention sur les tendances protectionnistes qui existent aussi au sein de la Communauté.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Offroy (fr.) a souligné les dangers et les répercussions néfastes d'un accord U.S.A.—Japon, sur les industries textiles européennes. La question des préférences généralisées devrait être liée à l'accord international sur le coton.

M. Löhr (dém.-chr. all) a approuvé la position de la Commission européenne en faveur d'une offensive de libéralisation. M. Spénale (soc. fr.) a trouvé anormal que la Communauté prenne, seule, certaines mesures de préférences généralisées et a demandé que le Parlement soit consulté sur des mesures qui réduisent les ressources propres provenant des droits du tarif douanier commun. M. Armengaud (lib. fr.) a plaidé avec ferveur pour les préférences régionales, les préférences généralisées n'aboutissant qu'à mettre en compétition entre eux les pays en voie de développement et chaque pays cherchant quel avantage propre il peut en tirer.

En réponse aux différents orateurs, M. Dahrendorf a déclaré que la Commission européenne, avant de mettre en vigueur les préférences généralisées, prendrait contact avec les autres pays industrialisés, et a évoqué le problème des pays auxquels ces préférences doivent être appliquées. En ce qui concerne les produits, la Commission est consciente de ses responsabilités vis-à-vis des industries de la Communauté et veillera à ce que certains secteurs ne soient pas défavorisés. En terminant, M. Dahrendorf a souligné qu'il fallait prendre conscience de l'importance de la Communauté dans le commerce mondial et agir en conséquence, sans complexe vis-à-vis de quiconque.

En conclusion du débat, le Parlement, dans une résolution, a chargé sa commission des relations économiques extérieures de suivre l'évolution du commerce mondial et de lui faire rapport à ce sujet. M. Radoux (soc. belge) a approuvé la résolution. M. Armengaud (lib. fr.) s'est prononcé contre la saisine d'une commission dans laquelle les tendances au mondialisme sont majoritaires.

Questions financières et budgétaires

(19 janvier)

Budget opérationnel et taux de prélèvement C.E.C.A. pour 1971. Le rapport (doc. 228), fait par M. Rossi (lib. fr.) au nom de la commission des finances et des budgets, a été présenté par M. Borocco (U.D.E., fr.), vice-président de la commission. Les conclusions du rapporteur, résumées dans la résolution, ont été approuvées. Le Parlement estime que, parallèlement à l'évolution des procédures et des pouvoirs budgétaires liée à l'institution de ressources propres aux Communautés, il est désormais opportun que le Parlement tout entier soit appelé à se prononcer sur le taux de prélèvement et sur le budget opérationnel de la C.E.C.A. Le Parlement souligne l'importance de l'action développée depuis 1952, par la Haute Autorité et la Commission européenne, en matière de

financement de la recherche et de la réadaptation des travailleurs, grâce à l'autonomie financière assurée par le prélèvement, et souhaite que cette action soit poursuivie. Il estime que la fixation à 0,30 0/0 du taux de prélèvement répond à une politique financière appropriée, et permettra de financer les actions de recherche et de réadaptation en 1971. Enfin, le Parlement demande le réexamen, à la fin du premier semestre de 1971, des problèmes concernant le financement des programmes de construction de maisons ouvrières.

M. Califice (dém.-chr. belge) et Mlle Lulling (soc. lux.) ont regretté l'insuffisance des moyens financiers affectés à la construction de maisons ouvrières et se sont abstenus dans le vote sur la résolution pour protester contre cet état de chose. Le groupe démocrate-chrétien a approuvé la résolution, le groupe socialiste s'est abstenu. M. Fabbrini (non inscrit, com. it.) a voté contre la résolution, le Parlement n'ayant aucun pouvoir pour modifier le budget. Il s'est également élevé contre l'absence de moyens financiers supplémentaires pour la construction de logements sociaux. M. Lange (soc. all.) a demandé une analyse des structures dans les industries de la C.E.C.A. afin de déterminer les besoins en logements.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré qu'il n'était pas possible d'engager des sommes supplémentaires pour les logements, car la priorité a été donnée à la reconversion.

Révision et unification des règlements financiers. M. Pintus (dém.-chr. it.), vice-président de la commission des finances et des budgets, a présenté le rapport (doc. 230) de M. Rossi (lib. fr.) qui précise que le nouveau règlement financier a été rendu nécessaire par le remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres ainsi que par les modifications apportées à certaines dispositions budgétaires des traités. M. Califice (dém.-chr. belge) a apporté l'approbation de son groupe au rapport et à la proposition de résolution. M. Coppé, membre de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord, dans l'ensemble, avec les modifications proposées par la commission des finances et des budgets.

Ces modifications tiennent compte du renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement, et ont pour but de donner aux différentes opérations financières la transparence nécessaire. Le Parlement, dans sa résolution, a approuvé le nouveau règlement financier ainsi modifié et a souligné qu'au plus tard le 1er janvier 1975 il devra être modifié à nouveau, afin de tenir compte de l'entrée dans la période définitive visée au traité par les ressources propres.

Financement de la politique agricole commune. Dans son rapport (doc. 229) présenté au nom de la commission des finances et des budgets, M. Borocco (U.D.E., fr.) précise que le règlement en discussion a pour objet de prolonger le délai dans lequel le gouvernement italien doit présenter un compte rendu sur les dépenses effectuées pour les mesures d'amélioration des structures de production et de commercialisation de certains produits agricoles pour lesquels des compensations financières avaient été versées à l'Italie. Le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement en réduisant le délai dans lequel les comptes rendus devront être présentés. M. Pintus (dém.-chr. it.) a informé le Parlement des démarches qu'il avait entreprises pour que cette affaire soit rapidement réglée. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a remercié le Parlement de son soutien à l'action de la Commission.

Questions sociales

Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille (19 janvier). M. Califice (dém.-chr. belge) a présenté le rapport (doc. 219) fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur le septième rapport de l'Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille. Après avoir examiné les diverses activités de l'Organe permanent et la mise en oeuvre de ses recommandations, le rapporteur a fait plusieurs remarques qui sont résumées dans la résolution adoptée par le Parlement. Celui-ci félicite l'Organe permanent pour le travail accompli et formule plusieurs demandes tant à la Commission et au Conseil qu'aux Etats membres:

- mise en oeuvre rapide des travaux de recherche et de développement servant à améliorer la sécurité et la salubrité dans les mines;
- établissement d'une liste du matériel de sauvetage disponible;
- intensification de l'action de l'Organe dans le domaine de la salubrité;
- étude approfondie des facteurs humains;
- mener à leur terme les recherches sur l'emphysème pulmonaire;
- période d'apprentissage suffisamment longue pour les travailleurs de pays tiers;

- lutter plus efficacement contre les accidents;
- adoption de dispositions communes en matière de sécurité et de salubrité en vue d'un début d'harmonisation et élaboration de dispositions-cadres.

Au cours du débat, MM. Springorum (dém.-chr. all.) et Adams (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les termes de la résolution en mettant l'accent sur l'importance de la lutte contre les accidents. Ils ont regretté que la Commission européenne tienne peu compte des suggestions faites par le Parlement à l'occasion de la discussion du rapport de l'Organe permanent. M. Borm (lib. all.) a souligné l'importance des problèmes humains, et a demandé que la Communauté rattrape son retard dans le domaine de la sécurité et de la salubrité.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a insisté sur le caractère positif de l'activité de l'Organe permanent, et a évoqué notamment la nécessité d'une formation professionnelle de la main-d'oeuvre étrangère et l'importance des facteurs physiologiques et psychologiques. La Commission étudiera attentivement la résolution et continuera à travailler, dans toute la mesure du possible, dans la voie tracée par le Parlement.

Rapprochement des législations concernant la mayonnaise et autres sauces (20 janvier). Le Parlement, sur la base du rapport (doc. 206) présenté par M. Adams (soc. all.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, a approuvé une proposition de directive relative au rapprochement des législations concernant la mayonnaise, les sauces dérivées de la mayonnaise et les autres sauces condimentaires émulsionnées. Le Parlement a adopté plusieurs modifications dans le but de renforcer la protection de la santé et d'assurer une meilleure transparence du marché.

L'essentiel de la discussion a porté sur la dénomination à donner au produit de faible teneur en matières grasses et connu notamment en Allemagne sous le nom de "mayonnaise pour salade". Dans un amendement rejeté par le Parlement, M. Armengaud (lib. fr.) avait demandé que l'on en revienne au texte proposé par la Commission européenne qui utilisait la dénomination "sauce à la mayonnaise". MM. Dittrich (dém.-chr. all.) et Adams (soc. all.) s'étaient prononcés contre cet amendement, qui avait reçu l'accord de M. Dahrendorf au nom de la Commission européenne.

Politique agricole commune (20 janvier)

Enquête sur le potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers (rapport, doc. 221, présenté par Mme Orth (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture). Le Parlement a approuvé une proposition de directive prévoyant des enquêtes dans les Etats membres tous les cinq ans. Le Parlement demande que le résultat des enquêtes soit communiqué aux producteurs, et que les enquêtes soient financées par la Communauté.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Richarts (all.) a approuvé la proposition de directive et a souligné, ainsi que M. Bersani (dém.-chr. it.), que ces enquêtes, ayant un intérêt communautaire, doivent être prises en charge par la Communauté. M. Vredeling (soc. néerl.) a soutenu des amendements dans le même sens et s'est rallié au point de vue de M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, qui a demandé que l'on n'exclue pas, a priori, la possibilité d'une participation financière des Etats membres intéressés.

Organisation des marchés dans le secteur des semences (rapport, doc. 224, présenté par M. Lefèbvre (lib. belge) au nom de la commission de l'agriculture). La proposition de règlement approuvée par le Parlement, sous réserve de quelques modifications de détail, organise le marché des semences. Elle prévoit notamment une aide à la production, mais pas de restitution éventuelle à l'importation, la clause de sauvegarde habituelle et des clauses particulières pour le maïs hybride. M. Dahrendorf, au nom de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord avec les modifications proposées par le Parlement.

Exécution de l'enquête de base en Italie (rapport, doc. 231, présenté par M. Dröscher (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture). Le Parlement a approuvé une modification d'un règlement augmentant la limite supérieure du nombre des exploitations agricoles sur lesquelles porte l'enquête de base en Italie.

Liberté d'établissement et libre prestation de services (20 janvier)

Le Parlement a approuvé deux directives concernant, d'une part, la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées exercées d'une façon ambulante et, d'autre part, les modalités des

mesures transitoires dans le domaine de ces activités (rapport, doc. 225, présenté par M. Lautenschlager (soc. all.), au nom de la commission juridique).

Le Parlement a demandé certaines modifications portant notamment sur les modalités de la possession d'une carte professionnelle de voyageurs de commerce en Allemagne, et a demandé à la Commission européenne de veiller à ce que ces directives soient appliquées, par les organismes compétents des Etats membres, dans un esprit libéral et de façon non discriminatoire.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission n'avait aucune objection à formuler sur les demandes de modifications.

Modification des traités de Rome

(19 janvier)

Sur la base du rapport (doc. 220) présenté par M. Cantalupo (lib. it.), au nom de la commission politique, le Parlement a approuvé un projet de modification des articles des traités C.E.E. et C.E.E.A. se rapportant au Comité économique et social. Les nouvelles dispositions permettent aux anciens membres du Comité de rester en fonction jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement ou au renouvellement de leur mandat.

M. Giraud (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, ainsi que M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, ont souligné qu'ainsi sera assuré un meilleur fonctionnement du Comité économique et social.

Nouveau membre

Le Parlement a validé, le 19 janvier 1971, le mandat de M. Borm (lib. all.), désigné par le Bundestag, le 16 décembre 1970, en remplacement de M. Haage (soc. all.), démissionnaire.

Pétition

(19 janvier)

Le Parlement a reçu une pétition de M. Volpe et autres, au nom de la fédération italienne des travailleurs émigrés et de leurs familles, concernant l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté, et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant. Cette pétition, inscrite sous le n° 4/70, a été renvoyée à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

II. SESSION DE FEVRIER

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 8 au 12 février, a entendu un exposé de M. Malfatti, président de la Commission européenne, sur le programme d'activité de la Commission pour 1971 et a débattu de l'union économique et monétaire, après avoir entendu une réponse du président en exercice du Conseil, M. de Lipkowski, à une question orale sur ce sujet. Le Parlement a défini les principes généraux qui devront s'appliquer aux directives relatives à la réforme de l'agriculture européenne et a rendu plusieurs avis sur des textes intéressant la politique agricole. Il a approuvé les grandes lignes du mémorandum de la Commission européenne sur la politique industrielle de la Communauté.

Le président en exercice du Conseil a répondu à deux questions orales avec débat sur la politique régionale de la Communauté et sur la politique de recherche et de développement. Le Parlement a discuté, d'autre part, de la politique commerciale de la Communauté dans le bassin méditerranéen et a examiné des textes intéressant l'association entre la C.E.E. et le Maroc, la Turquie, Malte. Il a donné un avis favorable à une décision concernant les accords commerciaux Etats membres – pays tiers et a adopté le budget rectificatif de la Communauté pour 1971.

Enfin, le Parlement s'est préoccupé de l'état d'application des directives concernant la liberté d'établissement et a approuvé une directive supprimant le contrôle de la carte verte d'assurances aux frontières intérieures de la Communauté.

**Programme d'activité
de la Commission européenne pour 1971**

**Union économique et monétaire
(10 et 11 février)**

Programme d'activité de la Commission européenne

Le président de la Commission des Communautés européennes, M. Malfatti, a commencé son exposé en soulignant l'importance fondamentale pour l'avenir de la Communauté des décisions prises le 9 février par le Conseil et relatives à la coopération économique et monétaire. Ces décisions montrent que les objectifs que la Commission s'est fixés — à savoir la création, au cours des dix années à venir, d'une Communauté capable d'assurer à l'intérieur de ses frontières un développement intense, le plein emploi et la stabilité, l'élimination des déséquilibres sectoriels et régionaux, tout en contribuant à la coopération économique et monétaire internationale — sont des objectifs possibles et réalistes ouvrant la voie à une cohésion politique accrue. Le président Malfatti a présenté le rapport général sur l'activité des Communautés au cours de l'année 1970 qui a permis de commencer à traduire dans la réalité les conclusions du sommet de La Haye.

Le président de la Commission a énuméré ensuite les divers points du programme d'action de la Communauté pour 1971 dans tous les domaines couverts par les traités. Deux grandes questions domineront: les négociations pour l'adhésion de la Grande-Bretagne et la mise en route de la coopération économique et monétaire. M. Malfatti a fait connaître au Parlement les principales propositions qui seront présentées et les actions qui seront entreprises par la Commission européenne, notamment en ce qui concerne l'application de la réforme du Fonds social, la protection de la nature, la réforme structurelle et sociale de l'agriculture, l'accélération de l'harmonisation fiscale, l'adoption d'une politique commune de la recherche et de la technologie, l'intensification des travaux sur la sécurité et l'approvisionnement en énergie, la nécessité d'un développement harmonieux des régions, la réalisation d'une politique commerciale commune, la mise en oeuvre d'une politique communautaire de coopération au développement, la poursuite de l'amélioration des relations avec les U.S.A., le Japon et les pays de l'Est.

Pour réaliser son programme, la Commission utilisera son droit d'initiative et de proposition, a déclaré M. Malfatti, qui a rappelé que les traités de Rome ont fait de la Commission une institution communautaire autonome et indépendante du

Conseil, à laquelle le Parlement européen doit accorder sa confiance. En terminant, le président de la Commission a souligné que le progrès de la construction européenne porte en soi les préalables d'une évolution profonde et complexe des réalités européennes: les premiers pas en matière de coopération politique sont également l'expression de ce dynamisme.

Union économique et monétaire

Dans une question orale avec débat (n° 15/70) au Conseil, la commission économique avait exprimé son inquiétude devant l'absence de décisions du Conseil, au cours de ses réunions de décembre, en ce qui concerne la réalisation de l'union économique et monétaire et demandait au Conseil à quelle date il envisageait de prendre les décisions nécessaires. Ces décisions ayant été prises les 8 et 9 février, à la veille de la discussion en séance de la question orale, M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, en présentant cette question, a exprimé son sentiment sur des textes qui, à son avis, constituent une série de déclarations d'intention et contiennent beaucoup de phrases creuses. D'autre part, M. Lange s'est demandé comment le Conseil prendra les décisions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

M. de Lipkowski, président en exercice du Conseil, a déclaré qu'il ne fallait pas minimiser la portée d'un accord qui constitue une étape importante dans l'avenir du Marché commun et a exposé le contenu des décisions prises par le Conseil et qui concernent:

- la mise en place progressive de l'union économique et monétaire,
- le renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres,
- le renforcement de la collaboration des banques centrales des Etats membres,
- la mise en place d'un mécanisme de concours financier à moyen terme,
- l'adoption du troisième programme de politique économique à moyen terme.

Une phase aussi importante de notre construction européenne a pu être rapidement mise en oeuvre, a souligné en conclusion M. de Lipkowski, en conjugant la volonté politique et le pragmatisme.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, s'est félicité des résultats obtenus par le Conseil et a insisté sur leur importance car ils expriment un

engagement politique. Désormais, l'horizon temporel est fixé, les principes sont définis et les axes d'action sont choisis. La Communauté peut s'engager sur la voie de l'union économique et monétaire avec résolution, confiance et espoir.

Le Parlement européen a procédé ensuite à une discussion commune du programme d'action de la Commission et de la question orale sur l'union économique et monétaire.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, doute que la décision du Conseil sur l'union économique et monétaire soit une décision irréversible pour l'avenir de la Communauté. La clause de prudence est due au fait que les Etats membres n'étaient pas prêts à assumer toutes les conséquences du plan Werner. Il faut faire en sorte, a souligné M. Lücker, qu'il n'y ait pas trop de décalage entre l'expression de la volonté politique et son application. Souscrivant aux lignes de force développées par le président Malfatti, M. Lücker s'est interrogé ensuite sur l'avenir de la Communauté en évoquant le projet de confédération européenne proposé par le président Pompidou. Si la fédération doit être l'objectif final, la confédération pourrait être une étape sur cette voie. M. Kriedemann (all.), au nom du groupe socialiste, a insisté sur l'indépendance de la Commission européenne qui est une institution politique.

M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a accueilli les décisions du Conseil avec d'autant plus de plaisir qu'un certain pessimisme se manifestait. Ces décisions ont permis de faire démarrer le train et le fond est beaucoup plus important que les modalités. M. Berkhouwer a mis l'accent sur le transfert indispensable, sur le plan communautaire, des compétences des parlements nationaux. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Bousquet (fr.) a analysé les différentes décisions du Conseil pour en souligner l'importance et les approuver. M. Bousquet a évoqué la négociation avec la Grande-Bretagne et a attiré l'attention sur le problème des charges financières et de ce que l'on appelle les "balances sterling". Pour M. Boersma (dém.-chr. néerl.) si, dans les décisions du Conseil, il y a de nombreuses phrases creuses, il faut aussi reconnaître qu'elles sont truffées de phrases traduisant la volonté d'aboutir à des résultats concrets et communautaires. M. Aigner (dém.-chr. all.) a constaté que l'on avait éliminé du plan Werner tout ce qui touchait à l'union politique. Aussi ne faut-il pas faire preuve de trop d'enthousiasme. M. van Amelsvoort (dém.-chr. néerl.) a partagé, dans une certaine mesure, la déception que certains éprouvent devant les décisions du Conseil. Mais il fait confiance à la force motrice interne qui doit continuer à animer la Communauté. M. Löhr (dém.-chr. all.) voit un élément positif dans le fait qu'une partie du plan Werner a été acceptée. Mais

l'union économique et monétaire repose sur des bases juridiques relativement faibles. M. Oele (soc. néerl.) s'est préoccupé de la place qu'occupera le Parlement dans les décisions à prendre. On est très discret à ce sujet.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a souligné que l'Europe était passée d'une phase de responsabilité nationale à une phase de responsabilité supranationale. De l'avis de M. Malfatti, aucune "guillotine" ne menace l'union économique et monétaire. Mais on pourrait se trouver devant un empêchement si toutes les politiques n'étaient pas harmonisées dans les divers secteurs déterminés par les traités.

Au terme du débat, le président Scelba a tenu à souligner que le Parlement devait participer activement à l'élaboration de la politique communautaire, ce qui montre l'importance du débat sur le programme d'activité de la Commission européenne.

La politique agricole commune

(10 et 11 février)

Directives et règlement concernant la réforme de l'agriculture. Après la publication de son "Mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la C.E.E.", la Commission européenne a traduit partiellement ses théories dans cinq propositions de directives et une proposition de règlement. Ce sont ces textes que le Parlement européen, consulté par le Conseil, a discutés sur la base d'un rapport intérimaire (doc. 253), présenté, au nom de la commission de l'agriculture par M. Richarts (dém.-chr. all.), rapporteur principal, et MM. Baas (lib. néerl.), Briot (U.D.E., fr.), Vetrone (dém.-chr. it.) et Vredeling (soc. néerl.), rapporteurs.

Les propositions de directives concernent:

- I. la modernisation de l'agriculture (rapp. M. Vredeling);
- II. l'encouragement à la cessation de l'activité agricole et l'affectation de la superficie agricole utilisée à des fins d'amélioration des structures agricoles (rapp. M. Baas);
- III. l'information socio-économique et la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture (rapp. M. Vredeling);
- IV. la limitation de la superficie agricole utilisée (rapp. M. Briot);

V. des dispositions complémentaires aux directives concernant la modernisation des exploitations (I) et l'encouragement à la cessation de l'activité agricole (II) (rapp. M. Vetrone).

La proposition de règlement est relative aux groupements de producteurs.

La commission de l'agriculture n'a pas présenté de modifications, les propositions devant encore être complétées et remaniées. Elle s'est réservée de rendre ultérieurement un avis formel et détaillé sur chacun des textes. La commission de l'agriculture a tenu toutefois à présenter une proposition de résolution sur l'ensemble des propositions, afin de définir un certain nombre de principes généraux et de demander au Conseil d'adopter rapidement une résolution sur ces propositions en liaison avec la fixation des prix agricoles. Pour la commission de l'agriculture, les mesures proposées constituent une contribution importante à la réforme des structures agricoles européennes. Mais elles ne sont qu'une partie de la politique agricole commune et ne se conçoivent qu'indissolublement liées à une politique de marché et de prix et à une politique régionale. Ce n'est qu'ainsi que l'agriculture européenne pourra espérer occuper, à long terme, la place qui lui revient dans l'économie générale et qu'un revenu comparable à celui des autres secteurs économiques pourra être assuré aux agriculteurs.

Le président en exercice du Conseil, M. Cointat, ministre français de l'agriculture, a ouvert le débat en rappelant les trois principes sur lesquels est fondée la politique agricole commune: — marché unique entre les Six — préférence communautaire — responsabilité financière de la Communauté, et a déclaré que le Conseil attend, avec un intérêt particulier, l'avis du Parlement sur les propositions de la Commission européenne relatives à ce que M. Cointat appelle l'organisation économique. Parlant à titre personnel, M. Cointat a mis l'accent sur la nécessité de prévoir des solutions nuancées qui puissent être appliquées avec souplesse, suivant les caractéristiques de chaque région. L'organisation économique de l'agriculture devra permettre de moraliser le marché et de régulariser les cours des produits. Il faut aussi faire renaître l'espoir et l'enthousiasme chez les agriculteurs. La Communauté, a poursuivi M. Cointat, grâce à une politique raisonnable et cohérente, doit permettre à tous les producteurs d'avoir une chance au départ. Il faut favoriser les dynamiques et stimuler les indolents.

M. Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, s'est fait l'écho de l'inquiétude des milieux paysans qui ne fait que grandir devant l'incertitude dont font preuve la Commission et le Conseil. Ce dernier doit fixer

sans tarder les lignes directives de sa politique agricole pour les prochaines années, et doit régler le problème des prix et de leur hiérarchie. Il faut encourager les exploitations qui peuvent devenir rentables et régler le problème social des autres exploitations.

M. Richarts, rapporteur principal, ainsi que MM. Baas, Briot, Vetrone et Vredeling, rapporteurs, ont présenté les observations de la commission de l'agriculture sur les différentes propositions. Les conclusions de la commission sont reprises dans une longue résolution qui ne comporte pas moins de quarante-neuf points.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a mis l'accent sur le lien étroit entre la politique des prix et la politique des structures. La Commission a demandé au Conseil de prendre une décision d'ensemble. M. Mansholt s'est déclaré d'accord avec les grandes lignes de la proposition de résolution présentée par la commission de l'agriculture, et a souligné la nécessité de faire preuve d'une grande souplesse dans l'application des mesures proposées par la Commission. Après avoir donné des précisions, notamment sur les indemnités de départ, les normes des exploitations à développer, les disparités régionales, la cessation d'activité pour les personnes âgées et le financement agricole, M. Mansholt a déclaré qu'un "renversement de la vapeur" était nécessaire dans la conception d'ensemble du problème agricole.

M. Bersani (dém.-chr. it.), au nom de la commission économique, M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, M. Offroy (U.D.E., fr.), remplaçant M. Cointat (U.D.E., fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, ont présenté les avis de ces commissions qui sont favorables, en principe et sous réserve de plusieurs observations, aux lignes directrices des propositions sur la réforme de l'agriculture. La commission économique a mis l'accent sur la politique régionale, la commission des affaires sociales a fait de nombreuses réserves et propositions de modifications, et la commission des finances et des budgets a voulu réaliser, par ses suggestions, une économie financière pour la Communauté sans pour autant réduire l'efficacité des mesures proposées.

MM. Dewulf (dém.-chr. belge), Dröscher (soc. all.), Blondelle (lib. fr.) et Triboulet (président du groupe U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé, avec plus ou moins de réserve, les propositions sur la réforme de l'agriculture ainsi que la résolution présentée par la commission de l'agriculture. Pour M. Dewulf, il s'agit d'une première approche des problèmes de structure qui

doit tenir compte avant tout du facteur humain, et constitue un véritable engagement européen. M. Dröscher a demandé que l'on dise la vérité aux agriculteurs et a mis en avant l'idée de solidarité communautaire, fondement de la politique des structures. Il a mis l'accent sur l'aide aux personnes qui seront touchées par le processus de restructuration.

M. Blondelle a plus particulièrement insisté sur l'aspect humain de la réforme des structures qui, peut-être, apportera le plus d'espoir à la jeune génération mais aussi le plus de souffrances à l'ancienne génération. Il faut aussi ne pas perdre de vue, a souligné M. Blondelle, la question des prix et de l'organisation des marchés. Tout en faisant plusieurs réserves sur les modalités, le groupe approuve les propositions de directives car elles marquent un large souci de l'humain. En terminant, M. Blondelle a attiré l'attention sur le fait que les propositions ne résoudreont pas le problème des excédents, et ne permettront pas d'obtenir une grande réduction des prix de revient et a demandé si l'industrie était en mesure d'absorber la main-d'oeuvre qui viendrait du monde agricole.

Le président du groupe de l'U.D.E., M. Triboulet a mis l'accent sur l'importance de la politique des prix, à laquelle ne peut pas se substituer une politique des structures, et qui doit aboutir à une véritable orientation des productions et à une rémunération juste du travail paysan. En ce qui concerne les mesures proposées par la Commission européenne, M. Triboulet a souligné que tout dépendra de leur application qui doit se faire avec une grande souplesse et a demandé que les dépenses sociales agricoles ne soient pas plafonnées.

M. Cipolla (non inscrit, it.), au nom des parlementaires communistes, s'est prononcé contre les propositions de directives et la résolution qui aggravent le processus en cours de désertion des campagnes sans le rendre plus ordonné et moins coûteux. Il faut revoir l'organisation des marchés et des prix et mettre fin à l'approche malthusienne en agriculture. Enfin, M. Cipolla a demandé la suppression du métayage, forme rétrograde d'exploitation agricole.

M. Zaccari (dém.-chr. it.) a demandé que l'agriculture de montagne soit aidée. Pour M. Liogier (U.D.E., fr.), l'agriculture ne doit pas être dissociée du contexte économique général et il faut tenir compte des exploitations et des régions les plus déshéritées. M. Liogier s'est prononcé contre les propositions qui auront pour résultat la disparition de la petite propriété familiale agricole. M. Klinker (dém.-chr. all.) a attiré l'attention sur les conséquences de l'inflation pour les revenus agricoles. Mme Orth (soc. all.) a demandé l'amélioration des conditions de vie des femmes des agriculteurs. M. Boano (dém.-chr. it.) s'est préoccupé de la

coordination des mesures prévues dans les différentes directives. M. Bermani (soc. it.) a déclaré qu'il s'abstiendrait dans le vote sur les directives qui ne réalisent pas une véritable et complète réforme des structures et a posé le problème du métayage. L'agriculture, pour M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), est un problème qu'il faut examiner dans son ensemble. Or, on n'a pas parlé des paysans qui ne répondent pas aux normes fixées par la Commission européenne.

Répondant aux différents orateurs, M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, tout en reconnaissant l'importance des problèmes sociaux particuliers, a souligné notamment que l'on ne pouvait pas négliger l'ensemble du problème concret que pose la réforme de l'agriculture européenne.

Après avoir rejeté plusieurs amendements présentés par M. Cipolla (non inscrit, com. it.), le Parlement a entendu une explication de vote de M. Dulin (lib. fr.) qui a demandé qu'une politique de l'emploi permette aux jeunes qui quitteront la terre de trouver du travail et a attiré l'attention sur la situation des agriculteurs à faible revenu.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle, après avoir rappelé que la politique agricole commune n'a pas permis d'atteindre les objectifs du traité et que, si la politique des prix améliore l'ensemble des revenus agricoles, la politique sociale et des structures, plus sélective, est tout aussi nécessaire, il pose un certain nombre de principes généraux:

- la réforme de l'agriculture est une tâche communautaire;
- au centre de toutes les considérations doivent figurer l'homme et son sort;
- le but d'une réforme des structures est de créer les conditions préalables d'une amélioration progressive et durable du revenu agricole;
- priorité à une politique régionale dynamique là où les revenus sont les plus bas;
- la modernisation des exploitations doit être complétée par des mesures d'orientation de la production adaptées aux différentes régions;
- par des méthodes sélectives, accroissement des dimensions des exploitations;
- les mesures sociales doivent concerner, plus particulièrement, les personnes âgées;
- réadaptation professionnelle pour les jeunes agriculteurs et information sur les possibilités d'emploi;
- encourager les agriculteurs à conjuguer leurs efforts sur le plan vertical et horizontal.

En ce qui concerne les propositions de directives, le Parlement européen a émis quelques idées directrices. Quant à la directive I (modernisation de l'agriculture), le Parlement fixe comme suit les normes pour le revenu et la durée du travail pour les exploitations agricoles, à différencier selon le temps et les régions: volume de travail correspondant à 2 unités de travail; produit brut tel qu'il en résulte un revenu du travail moyen de 3.700 u.c. (1 u.c. est égal à 1 dollar); durée annuelle de travail de 2.300 heures. Quant à la directive II (cessation de l'activité agricole), le Parlement demande des adjonctions et des différenciations pour certains agriculteurs âgés qui ne peuvent pas être touchés par la directive et pour l'emploi des terres disponibles. En ce qui concerne la directive III (information socio-économique et qualification professionnelle), le Parlement ne fait aucune remarque sur le fond; de même pour la directive IV (limitation de la superficie agricole). Quant à la directive V (dispositions complémentaires), le Parlement insiste pour que l'on tienne compte de la vocation naturelle de certaines régions pour la production de viande bovine et ovine, et se prononce pour la modification possible de la limite maximale de la prime d'orientation pour ces productions qui ne peuvent être rentables que lorsque les exploitations atteignent des dimensions importantes.

Le marché de la viande de porc (12 février). Le Parlement européen a donné un avis favorable à un règlement modifiant des dispositions relatives aux mesures d'intervention sur le marché du porc (rapport, doc. 258, présenté par M. Richarts (dém.-chr. all.) au nom de la commission de l'agriculture). Le Parlement a demandé que ces dispositions soient appliquées de façon à ce qu'il n'en résulte aucune distorsion de la concurrence sur le marché de la viande de porc. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé que ce règlement permettrait de parvenir à une meilleure régionalisation des prix. Mais il ne constitue, pour le moment, qu'un ballon d'essai, car le problème est très délicat.

Modification de l'aide accordée pour le lait au Luxembourg (12 février). Sur la base du rapport (doc. 256) présenté par M. Dulin (lib. fr.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a donné un avis favorable à une décision autorisant le gouvernement luxembourgeois à accorder une aide pour le lait jusqu'à la prochaine campagne laitière 1970-1971.

Régime commun d'échanges pour l'ovoalbumine et la lactoalbumine (8 février). Le Parlement a approuvé un complément au règlement concernant le régime commun afin qu'il soit possible d'arrêter ultérieurement des normes de commercialisation pour ces deux produits (rapport, doc. 248, présenté par M. Estève (U.D.E., fr.) au nom de la commission de l'agriculture).

Politique industrielle de la Communauté (9 et 10 février)

Le Parlement européen a discuté un rapport intérimaire (doc. 226) présenté par M. Springorum (dém.-chr. all.) au nom de la commission économique, qui porte sur le mémorandum de la Commission européenne au Conseil relatif à la politique industrielle de la Communauté. Dans son mémorandum, la Commission analyse la situation de l'industrie communautaire et étudie les mesures à prendre pour, d'une part, accroître au plus tôt la capacité d'adaptation de l'industrie et, d'autre part, améliorer l'environnement des entreprises de la Communauté. Le rapporteur souligne l'importance du mémorandum dans le cadre général des efforts consacrés au renforcement des Communautés et étudie son contenu dans plusieurs chapitres consacrés à la situation de l'industrie communautaire, aux moyens d'amélioration de la capacité productive de cette industrie et, enfin, à la capacité concurrentielle et à la solidarité en matière sociale. Les observations de la commission économique sont résumées dans une résolution qui tient compte également des différents avis donnés par les commissions suivantes:

- affaires sociales et santé publique, M. Houdet (lib. fr.), rédacteur;
- énergie, recherche et problèmes atomiques, M. Radoux (soc. belge), rédacteur;
- finances et budgets, M. Offroy (U.D.E., fr.), rédacteur;
- relations économiques extérieures, M. Baas (lib. néerl.), rédacteur.

Ce dernier, en présentant son avis, a évoqué la création d'un fonds de réadaptation industrielle ainsi que la nécessité, pour la Communauté, de contribuer à une meilleure répartition du bien-être dans le monde.

Au nom du groupe socialiste, M. Wolfram (all.) a demandé que la politique industrielle reste partie intégrante de la politique économique et a souligné l'importance de la promotion de la recherche industrielle, des aspects sociaux de la politique industrielle et des problèmes de fusions et de concentrations. M. Bersani (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, s'est prononcé pour la définition d'une stratégie industrielle communautaire qui doit amener la réalisation d'une société plus humaine. Il ne faut pas négliger les conséquences sociales de la politique industrielle qui, d'autre part, doit aller de pair avec une politique régionale.

M. Cousté (fr.), parlant au nom du groupe de l'U.D.E., a insisté sur l'importance de l'unification du cadre juridique, fiscal et financier, sur la restructuration des entreprises, sur l'orientation des mutations sociales et sur les adaptations

technologiques. Il a exposé ensuite les trois principes d'actions fondamentaux de la politique industrielle européenne:

- les entreprises doivent tirer tous les avantages de la dimension nouvelle du marché,
- la politique industrielle n'est pas la politique des industries de pointe ou en déclin; c'est la politique de l'ensemble des activités industrielles,
- cette politique doit être définie et appliquée en fonction d'une économie de marché.

M. Biaggi (it.) a rappelé que, pour le groupe des libéraux et apparentés, la politique industrielle doit être fondée sur le principe de la liberté dans le progrès et a mis l'accent sur la nécessité de l'harmonisation sociale et fiscale. La Communauté a pour tâche essentielle de fixer les règles de bonne conduite économique.

M. Cifarelli (soc. it.) s'est attaché plus particulièrement à l'organisation du territoire de la Communauté et à la sauvegarde de l'environnement. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) s'est déclaré contre le mémorandum de la Commission européenne, qui n'apporte pas de solution valable pour le développement des activités industrielles de la Communauté. M. Califice (dém.-chr. belge) a mis l'accent sur la politique sociale qui doit conditionner toute politique industrielle. Il faut préparer des hommes nouveaux et créer une civilisation originale. Pour M. Bousquet (U.D.E., fr.), le développement industriel et le renforcement de la Communauté sont étroitement liés. Pour que la Communauté puisse rattraper son retard sur les U.S.A. et le Japon, il faut mettre en oeuvre toutes les possibilités et toutes les ressources d'un grand marché. M. van Offelen (lib. belge) a demandé la coordination entre les Six de la politique d'accueil de tous les investissements dans le but de réaliser la concurrence la plus parfaite entre les entreprises.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a indiqué les trois principes sur lesquels porte l'action de la Commission:

- l'élimination progressive des obstacles encore existants qui empêchent le développement des entreprises européennes;
- la Communauté étant une grande puissance commerciale ne peut admettre aucune forme de protectionnisme. Il faut donc bloquer la vague de protectionnisme qui menace;
- le développement industriel doit tenir compte des besoins de la société tout entière: conséquence au niveau régional, sur l'emploi et sur la défense de l'environnement naturel.

En terminant, M. Spinelli a déclaré que la Communauté était décidée à trouver des solutions concrètes à l'ensemble des problèmes posés par l'élaboration et l'exécution d'une véritable politique communautaire de l'industrie.

Après que M. Cousté (U.D.E., fr.) a rappelé son opposition à toute forme de dirigisme, le Parlement a adopté une résolution, approuvée par les quatre groupes politiques, dans laquelle il félicite la Commission européenne de sa tentative de définir une politique industrielle cohérente, mais rappelle qu'il faut tenir compte de la priorité qui revient à la politique économique globale. Le Parlement demande l'unification du cadre juridique, fiscal et financier en faveur de l'industrie européenne pour lui permettre de bénéficier réellement de tous les avantages d'un marché élargi. Il invite la Commission européenne à présenter au plus vite les propositions annoncées dans le mémorandum, dans le cadre d'un programme d'action de la politique industrielle qui serait étroitement lié au plan de réalisation par étapes de l'union économique et monétaire. Enfin, le Parlement définit certains principes dont la Commission européenne devra tenir compte:

- pas de protectionnisme
- amélioration du rendement sur la base de la concurrence
- rentabilité suffisante des entreprises
- veiller à ce que les petites et moyennes entreprises bénéficient aussi des innovations technologiques
- développer l'acquis social de la Communauté en fonction des progrès économiques
- veiller aux conditions de vie des populations: problèmes de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Politique régionale de la Communauté

(11 février)

Dans une question orale avec débat (n° 13/70), la commission économique demande au Conseil si l'achèvement de l'union économique ne se trouvera pas considérablement ralenti au cas où les moyens d'action en matière de développement régional demandés par la Commission européenne, voici un an, ne lui sont accordés qu'après une laborieuse procédure d'examen et de délibérations au sein des organes du Conseil. La commission demande également les raisons pour lesquelles le Conseil estime que le futur comité de développement régional doit lui être subordonné plutôt qu'à la Commission européenne. En présentant la question orale, M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.) a insisté sur la nécessité d'élaborer une politique structurelle au niveau de la Communauté.

Dans sa réponse, M. de Lipkowski, président en exercice du Conseil, a rappelé que la proposition de décision, relative à l'organisation des moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional transmise par la

Commission européenne, a fait et continue à faire l'objet d'une étude approfondie de la part du Conseil. Celui-ci prendra, dans un proche avenir, des mesures importantes, car il est convaincu de la nécessité de mettre en oeuvre une politique régionale au niveau communautaire. La réalisation de l'union économique et monétaire et le maintien de sa stabilité exigent un développement géographique harmonieux de la Communauté, a poursuivi M. de Lipkowski, qui a souligné l'importance et la nouveauté des problèmes posés par une politique régionale européenne. Pour ce qui est du comité de développement régional, la question de ses compétences et de sa constitution est encore entièrement ouverte.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a rappelé que le Conseil, en approuvant le troisième programme de politique économique à moyen terme, et dans sa résolution sur l'union économique et monétaire, a déjà pris des positions de principe sur la coordination des politiques régionales des Etats membres, sur la responsabilité communautaire à l'égard de problèmes régionaux d'intérêt commun et aussi sur la nécessité d'un développement équilibré de la Communauté. En terminant, M. Barre a insisté sur l'importance du comité consultatif permanent de développement régional dans l'élaboration des actions de politique régionale.

MM. Aigner (dém.-chr. all.) et Lange (soc. all.) ont insisté, au nom de leurs groupes politiques, pour que le Conseil prenne rapidement des décisions permettant de mettre en oeuvre une véritable politique régionale européenne.

Politique de recherche et de développement

(11 février)

Le Parlement européen a discuté une question orale avec débat (n° 16/70) au Conseil, posée par M. Hougardy (belge), au nom du groupe des libéraux et apparentés. L'auteur de la question demande quelles mesures le Conseil envisage de prendre pour mettre fin à l'immobilisme dans le secteur de la recherche et du développement et à l'absence de décisions dans le domaine structurel? M. Hougardy demande encore au Conseil de se prononcer sur la création d'un comité européen et d'une agence européenne de la recherche et du développement.

En présentant la question orale devant le Parlement, M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a fait un historique de la crise de

l'Euratom et a souligné que le groupe était favorable aux récentes propositions faites par la Commission européenne pour la restructuration de l'Euratom et, notamment, pour une plus grande autonomie du Centre commun de recherche.

Répondant au nom du Conseil, M. de Lipkowski, président en exercice, a rappelé que le Conseil poursuivait l'examen des propositions visant à conférer une plus grande efficacité à la gestion du Centre commun de recherche et une plus grande souplesse dans l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche d'Euratom. Des accords sont déjà intervenus pour donner une plus grande autonomie au Centre commun de recherche. Les travaux se poursuivent dans les autres domaines et le Conseil attend l'avis de l'Assemblée sur les propositions de la Commission européenne concernant une action communautaire d'ensemble en matière de recherche et de développement scientifique et technologique. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a donné quelques indications sur les réformes actuellement en cours au Centre commun de recherche et a souhaité que le Conseil arrive rapidement à un accord pour mettre sur pied les organismes de recherche proposés par la Commission européenne.

M. Noè (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a insisté sur l'importance du Centre commun de recherche qui devrait être le centre des décisions en matière de recherche. Au nom du groupe socialiste, M. Oele (néerl.) a demandé que l'on commence par établir des priorités, la question du programme pluriannuel étant la plus urgente, et a insisté pour que le Conseil détermine rapidement sa politique générale en matière de recherche.

La politique commerciale de la Communauté dans le bassin méditerranéen (9 février)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 246), présenté par M. Rossi (lib. fr.), au nom de la commission des relations économiques extérieures. Le rapporteur fait une analyse de la politique méditerranéenne des pays de la Communauté et constate que les liens noués entre la Communauté et les pays méditerranéens ont abouti à une mosaïque d'accords différents dans la forme et dans le fond. M. Rossi fait trois propositions tendant à aboutir à une solidarité méditerranéenne :

- harmonisation des offres de politique commerciale faites par la Communauté. Il faudrait penser "par produit" et non "par pays";

- nécessité, pour la Communauté, d'accorder aux pays du bassin méditerranéen une aide technique et financière au titre du développement;
- instauration, sans institutionalisation rigide, d'une concertation accrue avec les pays méditerranéens.

Dans son avis, rédigé par M. Radoux (soc. belge), la commission de l'agriculture estime que l'aide au développement doit se faire dans le cadre d'une organisation des productions et des marchés méditerranéens. De son côté, la commission politique, dans un avis rédigé par M. Müller (dém.-chr. all.), insiste pour que les Etats membres de la Communauté définissent une politique commune à l'égard des pays du bassin méditerranéen et concurrencent une action harmonisée dans ce but. M. Jahn (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a demandé que la Communauté donne une priorité à la région méditerranéenne et définisse une politique commune en vue d'aider au développement économique harmonieux des pays de cette région. M. Kriedemann (all.), au nom du groupe socialiste, a approuvé les conclusions du rapport Rossi et a remarqué que les difficultés des relations avec les pays méditerranéens sont surtout de nature politique.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Cantalupo (it.) a constaté qu'il n'y avait pas de politique des Six dans le bassin méditerranéen. L'Europe doit jouer un rôle important dans le rétablissement de la paix dans cette région et peut élaborer une doctrine économique méditerranéenne. M. de la Malène (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a mis l'accent sur les difficultés que rencontre la Communauté dans cette région :

- problèmes éminemment politiques;
- divergences des politiques des pays de la Communauté;
- les thèses sur le devenir de l'Europe influent également sur les conceptions de l'action de la Communauté dans la Méditerranée.

Malgré ces difficultés, la Communauté a réussi à faire, progressivement, une politique méditerranéenne. La Communauté doit prendre conscience maintenant de ses responsabilités dans le bassin méditerranéen en créant une zone de stabilité et en essayant de conduire les pays de cette région sur la voie du progrès économique et de la paix politique.

M. d'Angelosante (non inscrit, com. it.) a critiqué la définition trop vague des objectifs de la politique de la Communauté dans le bassin méditerranéen dont le caractère sélectif se fonde sur des critères politiques. Les options et les sélections faites par la Communauté entraînent un grave déséquilibre dans cette région. M. Cifarelli (soc. it.) s'est opposé aux conclusions du rapport Rossi. Il ne voit pas sur quoi peut déboucher la politique de la Communauté que l'on propose et

demande que l'on préserve, avant tout, l'équilibre entre les diverses régions de la Communauté. M. Bersani (dém.-chr. it.) s'est prononcé en faveur de la création d'une zone de libre échange entre tous les pays du bassin méditerranéen en s'inspirant de la Convention de Yaoundé. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a insisté sur les profondes différences existant entre les pays du bassin méditerranéen et s'est prononcé pour les ententes régionales dans cette région et la différenciation de l'aide au développement.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a déclaré que les principes suivants guideront la politique méditerranéenne de la Commission:

- le respect de l'indépendance des pays riverains de la Méditerranée. L'interdépendance doit être une caractéristique des relations de la Communauté avec ces pays;
- l'élaboration d'une politique et d'une conception communes aux Etats de la Communauté;
- enfin, la politique commerciale devra dépasser le cadre étroit qu'on lui assigne généralement, afin de couvrir tous les problèmes de la coopération. Sur le plan purement politique, les délibérations des Etats membres devraient être plus efficaces.

En terminant, M. Dahrendorf a mis l'accent sur la responsabilité de l'Europe dans le bassin méditerranéen. La Communauté doit épuiser toutes les possibilités afin d'assumer pleinement cette responsabilité.

En conclusion du débat, le Parlement européen a adopté une résolution aux termes de laquelle il souligne la responsabilité et les obligations particulières de la Communauté dans le bassin méditerranéen, ce qui l'oblige à attacher un intérêt primordial au développement économique harmonieux de l'ensemble de cette région afin d'y relever le niveau de vie et de servir la cause de la paix. Le Parlement estime que les accords économiques doivent contribuer à améliorer l'organisation des productions et des marchés, et aboutir à une action politique commune des Six sur la base d'une doctrine d'ensemble cohérente visant, notamment, à promouvoir une politique de développement. La Commission européenne et le Conseil sont invités à soumettre au Parlement, avant la fin de l'année, la définition des objectifs et des instruments d'une politique globale de la Communauté dans le bassin méditerranéen. Enfin, le Parlement demande aux ministres des affaires étrangères de définir une politique commune à l'égard des pays de cette région et d'engager une action harmonisée afin d'assurer la paix et de garantir de meilleures relations entre ces pays et l'Europe.

Importations d'huiles d'olive du Maroc (12 février). Le Parlement a approuvé deux règlements qui ont pour but d'apporter des modifications techniques, l'un à l'accord d'association C.E.E.—Maroc, et l'autre au règlement relatif aux importations d'huiles d'olive du Maroc. M. Briot (U.D.E., fr.), dans son rapport (doc. 260), fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, a souligné qu'il s'agissait de simples mises au point techniques.

Association C.E.E.—Turquie

(8 février)

Phase transitoire de l'association. Comme le prévoit l'accord d'association C.E.E.—Turquie, les parties contractantes ont élaboré un protocole additionnel à l'accord régissant la phase transitoire de l'association et un nouveau protocole financier. Le protocole additionnel fixe les conditions, les modalités et les rythmes de réalisation de la phase transitoire, le protocole financier établit le volume de l'aide financière. Dans son rapport (doc. 235), présenté au nom de la commission de l'association avec la Turquie, M. Wohlfart (soc. lux.) souligne que la conception d'ensemble de ces protocoles semble propre à rapprocher l'association de l'objectif d'une adhésion pleine et entière de la Turquie à la Communauté et en recommande l'adoption, sous réserve de plusieurs observations reprises dans la résolution adoptée par le Parlement.

Le Parlement européen approuve les dispositions contenues dans les deux protocoles et recommande leur ratification rapide par les parlements nationaux. Les principales observations portent sur la nécessité de faciliter au maximum les exportations de produits turcs dans la Communauté, et sur la formation professionnelle des turcs travaillant dans la Communauté. Le Parlement regrette la faible augmentation de l'aide financière et demande le renforcement du contrôle parlementaire démocratique sur l'évolution de l'association.

Cette résolution a été approuvée par MM. Müller (dém.-chr. all.) et Berthoin (lib. fr.), qui parlaient au nom de leurs groupes politiques. M. Müller a souligné la nécessité d'améliorer les conditions de travail des travailleurs turcs dans la Communauté, et M. Berthoin a mis l'accent sur la consolidation des liens qui unissent la Communauté à la Turquie. M. de Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a rappelé l'importance déterminante de deux protocoles et a insisté pour que le nouveau régime commercial entre rapidement en vigueur.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que le début de la phase transitoire est, au fond, le début de l'union douanière entre la Communauté et la Turquie. Après avoir donné quelques informations complémentaires sur les dispositions des protocoles en discussion, M. Coppé a souligné que ceux-ci conduisent vers une adhésion complète de partenaires égaux d'une Communauté à laquelle la Turquie appartient au même titre que les autres nations européennes.

Produits de la pêche originaires de Turquie. Le Parlement européen a approuvé un règlement tendant à instituer un nouveau régime provisoire pour ces produits en attendant l'adoption d'un régime définitif après l'entrée en vigueur du protocole additionnel à l'accord d'association (rapport, doc. 236, de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.), présenté par M. de Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie). Ces dispositions nouvelles ont été rendues nécessaires à la suite de la réalisation d'une politique commune de la pêche dans la Communauté. Le règlement supprime les contingents tarifaires et prévoit une réduction tarifaire de 50 0/0 ou une exemption des droits de douane. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a insisté sur l'amélioration que constitue la suppression des contingents tarifaires.

Importations d'agrumes originaires de Turquie (9 février). Sur la base du rapport (doc. 233) présenté par M. Cousté (U.D.E., fr.) au nom de la commission de l'association avec la Turquie, le Parlement européen a donné un avis favorable à une modification du règlement relatif aux importations des agrumes originaires de Turquie. Cette modification est rendue nécessaire à la suite de la modification du règlement organisant le marché commun des fruits et légumes, en ce qui concerne la constatation du niveau des prix des produits importés.

Association C.E.E.—Malte

(9 février)

Le Parlement a approuvé l'accord d'association C.E.E.—Malte, signé le 5 décembre 1970, et devant entrer en vigueur le 1er avril 1971. Le Parlement voit dans cet accord un premier pas sur la voie de l'adhésion ultérieure de Malte à la Communauté, et souligne la nécessité de l'établissement de liens organiques parlementaires entre la Communauté et Malte.

Dans son rapport (doc. 257), fait au nom de la commission politique, M. Cantalupo (lib. it.) expose les dispositions essentielles de l'accord qui a pour

objet, au cours de deux étapes, d'éliminer les obstacles pour l'essentiel des échanges entre les parties, conformément aux règles du G.A.T.T., et de contribuer ainsi au développement du commerce international. A la demande du Parlement européen, les parties contractantes sont convenues de prendre toutes mesures utiles afin de faciliter la coopération et les contacts entre l'Assemblée et le Parlement maltais.

MM. Giraudo (dém.-chr. it.) et Bousquet (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la conclusion de l'accord avec Malte et ont souligné son importance et sa signification politique. M. de la Malène (U.D.E., fr.), président de la commission des relations économiques extérieures, a souhaité que les contacts entre le Parlement européen et le Parlement de Malte soient organisés avec souplesse et légèreté.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a souligné les caractères spécifiques de l'accord qui organise des relations originales avec la Communauté et tient compte du régime préférentiel existant dans le Commonwealth.

Accords commerciaux Etats membres – pays tiers (9 février)

Le Parlement européen a donné un avis favorable à une proposition de décision ayant pour objet de déterminer des mesures transitoires pour l'uniformisation progressive des accords commerciaux passés par les Etats membres avec les pays tiers.

Les observations faites par M. Kriedemann (soc. all.), dans son rapport (doc. 241), présenté au nom de la commission des relations économiques extérieures, ont été approuvées par le Parlement dans une résolution. Le Parlement doute beaucoup de la réalité de la volonté politique et des possibilités techniques de substituer des accords communautaires aux accords bilatéraux, et attend du Conseil et de la Commission une mise au point convaincante à ce sujet. Le Parlement regrette que les décisions de principe du Conseil tendant à remplacer les accords bilatéraux par des accords communautaires ne soient pas respectées. Il est d'ores et déjà à prévoir que les accords bilatéraux existant seront systématiquement prorogés ou modifiés en fonction des circonstances, même si l'on procède pour cela à une consultation communautaire.

MM. Boano (dém.-chr. it.), Vredeling (soc. néerl.), Baas (lib. néerl.) et Lühr (dém.-chr. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution et ont regretté l'absence d'une politique commerciale communautaire. M. Boano a posé le problème des relations commerciales avec les pays à commerce d'Etat et de la reconnaissance de la Communauté qui sera facilitée si elle peut faire preuve de sa réalité. M. Vredeling a constaté l'absence totale de tout aspect communautaire dans la politique commerciale suivie actuellement par les six Etats membres. Il faudra encore de nombreuses années pour réaliser le programme communautaire en matière commerciale. M. Baas s'est demandé si, dans ce domaine, la Commission européenne avait la situation en main, car il semble que l'on soit en pleine incertitude. M. Lühr a évoqué les crédits accordés bilatéralement dans le cadre d'accords commerciaux qui devraient avoir un caractère communautaire. M. d'Angelosante (non inscrit, com. it.) s'est déclaré d'accord avec la proposition de décision de la Commission européenne, mais n'a pas approuvé les critiques et les jugements politiques contenus dans la résolution.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a précisé qu'en matière d'accords commerciaux on ne doit agir sur une base communautaire, aux termes des décisions du Conseil, que lorsqu'il s'agit de nouveaux accords. La proposition en discussion veut provoquer une meilleure harmonisation en étendant la politique communautaire à d'autres secteurs. M. Dahrendorf a constaté que les accords bilatéraux perdaient de plus en plus d'importance au profit des règlements internationaux, et a tenu à souligner que la Communauté était capable de mener sa propre politique commerciale. Enfin, M. Dahrendorf n'admet pas, comme il est dit dans la résolution, que les accords bilatéraux soient prorogés ou modifiés en fonction des circonstances. Ils doivent l'être par des mesures autonomes.

Budget des Communautés pour 1971 (11 février)

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1971, des textes concernant les ressources propres aux Communautés et la nouvelle procédure d'examen du budget, le Conseil a saisi le Parlement européen d'un projet de budget rectificatif pour 1971. Ce budget, comme l'a souligné la commission des finances et des budgets dans le rapport (doc. 255) présenté par M. Gerlach (soc. all.), procède aux modifications techniques rendues nécessaires par l'affectation de ressources propres aux Communautés (prélèvements agricoles et droits du tarif douanier commun).

Le rapporteur précise que les nouvelles dispositions d'examen du budget s'appliquent à ce budget rectificatif qui a une portée essentiellement technique. Suivant le point de vue de sa commission des finances et des budgets, le Parlement européen a approuvé le projet de budget rectificatif sans modification et a constaté (par l'adoption d'un amendement de M. Westerterp, dém.-chr. néerl.) que, conformément aux nouveaux textes budgétaires, il était réputé définitivement arrêté. Le Parlement a fait des réserves pour ce qui est des moyens financiers de la recherche et de l'investissement et a demandé que des décisions soient prises sans délai dans ce domaine. Enfin, le Parlement a demandé à la Commission européenne de présenter, à la fin de chaque trimestre, un rapport sur l'exécution du budget en recettes et en dépenses.

Le président Scelba a tenu à remarquer que l'examen de ce budget rectificatif marque une date importante. Pour la première fois, est appliquée la nouvelle procédure budgétaire qui donne au Parlement européen de véritables pouvoirs en la matière.

Le président en exercice du Conseil, M. de Lipkowski, secrétaire d'Etat français auprès du ministre des affaires étrangères, a souligné l'importance de l'entrée en vigueur des textes concernant les ressources propres et la nouvelle procédure budgétaire. Il a rappelé que le budget de recherche et d'investissement est un budget de transition. Le Conseil attend les nouvelles propositions de la Commission européenne pour les programmes et la restructuration du Centre commun de recherche. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a donné les précisions techniques, notamment en ce qui concerne l'organisation d'un meilleur contrôle sur les dépenses du F.E.O.G.A., et a confirmé que la Commission présenterait, dans les deux ans, de nouvelles propositions concernant l'augmentation des pouvoirs du Parlement européen.

**Liberté d'établissement
et libre prestation des services**
(12 février)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 234), fait par M. Dittrich (dém.-chr. all.), au nom de la commission juridique, sur la communication de la Commission européenne au Conseil concernant l'état d'application des directives du Conseil en vue de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services dans les Etats membres. Dans son rapport, la commission juridique a fait quelques remarques sur l'application du droit communautaire,

notamment des directives, dans les Etats membres et a résumé ses observations sur le document de la Commission européenne dans une résolution qui a été adoptée par le Parlement.

Le Parlement européen qualifie de satisfaisantes la mise en oeuvre et l'application des directives dans les Etats membres, mais note que leur transposition dans les législations des Etats membres se caractérise encore par diverses lacunes et insuffisances, dont les causes peuvent se définir comme suit:

- les délais fixés dans les directives sont généralement trop courts,
- les procédures dans les Etats membres pour leur application sont souvent trop longues, trop complexes et trop diverses,
- dans certains cas, les instances nationales compétentes manquent de volonté politique et de compréhension à l'égard de la Communauté.

Pour améliorer les procédures nationales de mise en oeuvre et d'application des dispositions du droit communautaire, le Parlement européen formule plusieurs suggestions:

- le délai de six mois devrait être prolongé pour les directives posant des problèmes techniques ou politiques difficiles,
- l'intervention des organes législatifs ne devrait être prévue que pour les questions importantes,
- il conviendrait de recourir de plus en plus, pour la transposition des dispositions du droit communautaire dans le droit national, à la procédure exécutive,
- les parlements des Etats membres devraient être informés immédiatement et de manière suivie du contenu et de la portée des directives approuvées par le Parlement européen.

Le Parlement demande aux gouvernements de faire preuve d'une plus grande volonté politique et engage la Commission européenne à intensifier son effort d'information en matière de droit communautaire.

MM. Dittrich (dém.-chr. all.) et Koch (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les termes de la résolution, de même que M.Mansholt, vice-président, au nom de la Commission européenne.

**Assurance de la responsabilité civile
pour les véhicules automoteurs
(8 février)**

Le Parlement européen, à la suite de la discussion du rapport (doc. 251), fait par M. Pintus (dém.-chr. it.), au nom de la commission juridique, a donné, dans une résolution, un avis favorable à une directive qui prévoit une uniformisation des législations des Etats membres de la Communauté en ce qui concerne l'assurance de la responsabilité civile et supprime le contrôle de la carte verte d'assurance aux frontières intérieures de la Communauté. Ce texte, a souligné le Parlement, garantit une plus grande protection des victimes des sinistres.

MM. Bermani (soc. it.), Schwabe (soc. all.) et Estève (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ainsi que MM. Memmel et Richarts (dém.-chr. all.) ont approuvé la résolution en insistant sur l'intérêt et la nécessité d'une réalisation rapide de la libre circulation des personnes dans la Communauté.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a précisé la portée de la proposition de directive et a souhaité qu'elle soit adoptée par le Conseil avant le début de la saison touristique.

Nouveaux membres

Le Parlement européen, au cours de sa séance du 10 février, a validé les pouvoirs de: — Mme Caretoni Romagnoli (non inscrit, ind. de gauche, it.) désignée le 28 janvier par le Sénat italien en remplacement de M. Parri, démissionnaire — M. Arendt (soc. all.) désigné par le Bundestag, le 2 février, en remplacement de M. Hein, décédé.

La prochaine session du Parlement européen se tiendra à Strasbourg, les 9 et 10 mars.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

**10 et 17 décembre à Bruxelles – 18 janvier à Luxembourg
26 janvier et 4 février à Bruxelles**

Modification des traités de Rome. Composition du Comité économique et social. Adoption du rapport de M. Cantalupo (lib. it.) (voir 1^{ère} partie).

Association C.E.E.–Malte. Adoption du rapport de M. Cantalupo (lib. it.) (voir 2^e partie).

Aspects politiques de l'action de la Communauté dans le bassin méditerranéen. Adoption d'un avis rédigé par M. Müller (dém.-chr. all.) (voir 2^e partie).

Election des membres du Parlement au suffrage universel direct. Communication de M. Dehousse (soc. belge), rapporteur, sur les résultats des entretiens du 8 décembre entre une délégation du Parlement européen et M. Scheel, président en exercice du Conseil: constitution d'un groupe de travail mixte Conseil–Parlement et contacts avec les parlements des Etats candidats à l'adhésion.

Echange de vues avec la Commission européenne sur:

- les négociations pour l'élargissement de la Communauté,
- la politique communautaire de la jeunesse (rapporteur M. Hougardy, lib. belge),
- la politique de l'information de la Communauté (rapporteur M. Schuijt, dém.-chr. néerl.).

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Président: M. Lange (soc. all.)

**17 et 18 décembre
7 et 8, 28 et 29 janvier à Bruxelles**

Mémorandum sur la politique industrielle de la Communauté. Adoption du rapport de M. Springorum (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Réforme de l'agriculture. Adoption d'un avis de M. Bersani (dém.-chr. it.): la politique agricole doit s'inscrire dans le cadre de la politique économique de la Communauté (voir 2e partie).

Union économique et monétaire. Question orale au Conseil (voir 2e partie).

Moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional. Question orale au Conseil (voir 2e partie).

Règles de concurrence et position des entreprises dans le Marché commun et dans l'économie mondiale. Adoption du rapport complémentaire de M. Berkhouwer (lib. néerl.).

Désignation de rapporteurs: M. Riedel (dém.-chr. all.) sur l'harmonisation des législations relatives aux manipulations dans les entrepôts douaniers et les zones franches; M. Oele (soc. néerl.) sur l'évolution conjoncturelle de la Communauté en 1970 et les perspectives pour 1971.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Bourdelles (lib. fr.) sur la politique commune du trafic portuaire; M. Bousquet (U.D.E., fr.) sur les impôts frappant la consommation de tabacs manufacturés.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président: M. Spénale (soc. fr.)

8 décembre à Bruxelles – 7 et 15 janvier à Paris

27 janvier à Bruxelles – 2 février à Paris

Budget et taux de prélèvement C.E.C.A. pour 1971. Echange de vues sur le taux du prélèvement avec la Commission européenne et les membres des commissions suivantes: économique, des affaires sociales et de la santé publique, de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques; adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Révision et unification des règlements financiers. Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Financement de la politique agricole commune. Adoption du rapport de M. Borocco (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Budget rectificatif des Communautés pour 1971. Adoption du rapport de M. Gerlach (soc. all.) (voir 2e partie).

Financement des activités de publicité dans le secteur des plantes vivantes et de la floriculture. Adoption d'un avis favorable.

Désignation de M. Pintus (dém.-chr. it.) comme rédacteur d'un avis sur la politique commune du trafic portuaire.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

8 et 9, 16 et 17 décembre à Bruxelles

14 et 15 janvier à Paris

26 et 27 janvier, 2 et 3 février à Bruxelles

Enquête sur le potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers. Adoption du rapport de Mme Orth (soc. all.) (voir 1ère partie).

Organisation des marchés dans le secteur des semences. Adoption du rapport de M. Lefèbvre (lib. belge) (voir 1ère partie).

Exécution de l'enquête de base en Italie. Adoption du rapport de M. Dröscher (soc. all.) (voir 1ère partie).

Financement de la politique agricole commune. Adoption d'un avis rédigé par M. Vredeling (soc. néerl.): propose des mesures plus contraignantes (voir 1ère partie).

Réforme de l'agriculture. Adoption du rapport intérimaire de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Régime d'échange pour l'ovoalbumine et la lactoalbumine. Adoption du rapport de M. Estève (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Modification du régime de l'aide accordée pour le lait au Luxembourg. Adoption du rapport de M. Dulin (lib. fr.) (voir 2e partie).

Modifications de dispositions relatives aux mesures d'intervention dans le secteur de la viande porcine. Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Politique commerciale de la Communauté dans le bassin méditerranéen. Adoption d'un avis rédigé par M. Radoux (soc. belge): se rallie à la position prise par la commission des relations économiques extérieures (voir 2e partie).

Importation des agrumes de Turquie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Cifarelli (soc. it.) (voir 2e partie).

Importation, dans la Communauté, de produits de la pêche de Turquie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

9 et 15 décembre
21, 27 et 28 janvier à Bruxelles

Rapport de l'Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille. Adoption du rapport de M. Califice (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations concernant l'exploitation et le commerce des eaux minérales. Adoption du rapport de M. Liogier (U.D.E., fr.).

Réforme de l'agriculture. Adoption d'un avis de M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.): sous réserve de plusieurs observations, se rallie aux propositions de directives. Souligne l'importance particulière de la proposition concernant l'information socio-économique et la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture (voir 2e partie).

Rapprochement des législations concernant la bière. Audition de brasseurs, d'experts scientifiques, de consommateurs et d'organisations syndicales (rapporteur M. Dittrich, dém.-chr. all.).

Désignation de M. Califice (dém.-chr. belge) comme rapporteur sur la pétition n° 4/70 concernant les émigrés italiens dans la Communauté et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Laudrin (U.D.E., fr.) sur la politique commune du trafic portuaire; M. Merchiers (lib. belge) sur le niveau minimal de la formation de conducteurs de transports par route.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

8 décembre à Bruxelles – 18 janvier à Luxembourg
22 janvier à Bruxelles – 8 février à Strasbourg

Relations commerciales C.E.E.–U.S.A. Echange de vues avec la Commission européenne en vue du débat sur une question orale (voir 1ère partie).

Politique commerciale de la Communauté dans le bassin méditerranéen. Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 2e partie).

Uniformisation progressive des accords commerciaux des Etats membres avec les pays tiers. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Réforme de l'agriculture. Adoption d'un avis rédigé par M. Kriedemann (soc. all.): la commission se réserve de revenir sur l'examen des propositions de directives lors de la discussion sur les prix agricoles (voir 2e partie).

Accord d'association C.E.E.–Malte. Adoption d'un avis favorable soulignant l'importance des contacts parlementaires (voir 2e partie).

Association C.E.E.–Maroc. Modification de l'accord et importation d'huiles d'olive. Adoption d'un avis favorable (voir 2e partie).

Politique industrielle de la Communauté. Adoption d'un avis rédigé par M. Baas (lib. néerl.) (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. de la Malène (U.D.E., fr.) sur les relations entre la C.E.E. et les principaux partenaires du commerce mondial; M. Lange (soc. all.) sur la définition commune de la notion d'origine des marchandises.

M. Cousté (U.D.E., fr.) a été chargé de suivre les relations de la C.E.E. avec l'Inde et le Pakistan, en remplacement de M. Fanton. M. Ribière (U.D.E., fr.) a été chargé de suivre les relations C.E.E.–Maghreb en remplacement de M. Briot (U.D.E., fr.).

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président: M. Boertien (dém.-chr. néerl.)

**10 décembre à Bruxelles – 21 et 22 janvier à Paris
28 janvier et 3 février à Bruxelles**

Liberté d'établissement pour les activités non salariées ambulantes. Adoption du rapport de M. Lautenschlager (soc. all.) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives à l'assurance de la responsabilité civile pour les véhicules automoteurs et au contrôle à la frontière de cette assurance. Adoption du rapport de M. Pintus (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Etat d'application par les Etats membres des directives concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services. Adoption du rapport de M. Dittrich (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Rapprochement des législations concernant la bière. Adoption d'un avis rédigé par M. Merchiers (lib. belge).

Composition de la commission juridique. Adoption d'un avis favorable à l'augmentation du nombre des membres (17 à 23) à la suite d'une lettre du président du groupe de l'U.D.E. au président du Parlement.

Désignation de rapporteurs. M. Bermani (soc. it.) sur des mesures transitoires dans le domaine de certaines activités non salariées; M. Boertien (dém.-chr. néerl.) sur la procédure interne et le règlement du Parlement; M. Jozeau-Maigrigné (lib. fr.) sur les relations du Parlement avec les autres institutions de la Communauté.

Désignation de rédacteurs d'avis. M. Bermani (soc. it.) sur le rapprochement des législations relatives au matériel électrique utilisable en atmosphère explosive; M. Merchiers (lib. belge) sur l'harmonisation des législations relatives aux manipulations dans les entrepôts douaniers et les zones franches.

**COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE
ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)**

Président: M. Leemans (dém.-chr. belge)

18 décembre et 4 février à Bruxelles

Poursuite de la recherche communautaire dans le cadre de l'Euratom. Echange de vues avec M. Spinelli, membre de la Commission européenne. Désignation de M. Oele (soc. néerl.) comme rapporteur.

Désignation de M. Oele (soc. néerl.) comme rapporteur sur l'évolution actuelle de la politique de l'énergie.

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président: M. Posthumus (soc. néerl.)

11 décembre, 22 janvier à Bruxelles

Rapprochement des législations relatives à l'assurance de la responsabilité civile pour les véhicules automoteurs et au contrôle à la frontière de cette assurance. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Schwabe (soc. all.) (voir 2e partie).

Désignation de M. Cousté (U.D.E., fr.) comme rapporteur sur le niveau minimal de la formation de conducteurs de transports par route.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)**

Président: M. Glinne (soc. belge)

7 janvier à Bruxelles

Evolution des relations économiques entre la C.E.E. et la Grèce. Echange de vues avec la Commission européenne. Désignation de M. Berthoin (lib. fr.) comme rapporteur.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)**

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

25 janvier à Bruxelles

Protocole additionnel relatif au passage à la phase transitoire de l'accord d'association. Adoption du rapport de M. Wohlfart (soc. lux.) (voir 2e partie).

Importation d'agrumes originaires de Turquie. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Importation de produits de la pêche de Turquie. Adoption du rapport de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

**14 décembre et 25 janvier à Bruxelles
10 février à Strasbourg**

Accord d'association C.E.E.–Maroc. Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Projet du F.E.D. concernant la formation du personnel de l'OTRACO au Congo–Kinshasa. Echange de vues avec la Commission européenne.

Désignation de M. Briot (U.D.E., fr.) comme rapporteur sur les résultats de la réunion de la Conférence parlementaire de l'association.

IV. AUTRES ACTIVITES

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

1er février à Bruxelles

Politique industrielle de la Communauté. La Conférence permanente démocrate-chrétienne des Six, composée du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen et des représentants des groupes démocrates-chrétiens des six parlements nationaux, a donné un avis favorable au mémorandum de la Commission européenne sur la politique industrielle de la Communauté, qui inclut une politique régionale appropriée. La Conférence s'est prononcée pour la sauvegarde de la compétitivité dans le cadre d'une économie sociale de marché, et a invité la Commission à présenter des propositions concrètes pour réaliser une politique industrielle commune. Rapporteurs: MM. Springorum (all.) et Bersani (it.).

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

19 janvier à Luxembourg, 8 février à Strasbourg

Procès de Yaoundé. Le groupe, rappelant sa position de principe contre la peine de mort, s'est élevé contre les condamnations à mort prononcées par les autorités du Cameroun.

Présidence du Parlement européen. Décision de présenter la candidature de M. Behrendt (all.) à l'élection du président, qui aura lieu au cours de la session de mars.

**COMMISSION PARITAIRE
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION
C.E.E.—E.A.M.A.**

9 et 13 janvier à Yaoundé

Rapport annuel d'activité du Conseil d'association. Adoption d'une résolution faisant suite au rapport de M. Guillaibert (Sénégal).

Election du bureau de la commission: président: M. Achenbach (P.E., lib. all.); vice-président: M. Ngo'o Mebe (Cameroun).

CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

Le compte rendu des travaux de la Conférence parlementaire de l'association qui s'est tenue du 11 au 13 janvier à Yaoundé fait l'objet d'un numéro spécial, 2/71, de "Parlement Européen – Informations".

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11.28.81**

**75 PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles
Tél. 227.22.28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679.05.07**